

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 21 mars 2014

Initialement prévu le 18 mars 2014, ce CTL a été reporté au 21 mars 2014 pour défaut de quorum. Le Comité Technique Local s'est donc tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 21 mars 2014. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 11 h 15. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par CFTC DDFiP 62 en la personne de M. Gabriel Gaillard.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Procès verbal du CTL du 21 novembre 2013
- 2 Budget, opérations immobilières : bilan 2013 et prévisions 2014 – Transfert des Trésoreries D'ARRAS Banlieue et d'ARRAS Municipale et son impact sur les services de Direction
- 3 Bilan de la formation professionnelle pour la période du 01/09/2012 au 31/12/2013 et bilan de la E-formation
- 4 Plan de formation local 2014 provisoire
- 5 Modification des horaires de la Trésorerie de Laventie et de la Trésorerie de LIEVIN
- 6 Modification des plages horaires fixes et variables de la Trésorerie de Fruges
- 7 Présentation APERFIP
- 8 Point sur le test de rapprochement du Service de Publicité Foncière et du Pôle Enregistrement sur le site d'Arras
- 9 Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L

Martine Hennequin
 Jean-François Heneman
 Gabriel Gaillard

DDFiP
 E M R 62
 E M R 62

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
 Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)
 16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER
<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
 CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

1 : Procès verbal du CTL du 21 novembre 2013

Ce procès verbal n'appelant aucune remarque de notre part, nous avons donc voté pour son approbation.

2 : Budget, opérations immobilières : bilan 2013 et prévisions 2014 – Transfert des Trésoreries D'ARRAS Banlieue et d'ARRAS Municipale et son impact sur les services de Direction

Bilan 2013 et prévisions 2014

Les 4 organisations syndicales présentes, soit FO, SFP, CGT et CFTC ont unanimement décidé de boycotter ce point de l'ordre du jour. En effet, le bilan 2013 et les prévisions 2014 sont actés avant même les débats du CTL. Dans ces conditions, à quoi servirait de discuter d'un sujet sur lequel rien ne sera modifié. Le budget 2013 était une peau de chagrin, celui de 2014 sera encore pire. Les 4 organisations syndicales présentes laissent donc l'entière responsabilité de ce triste état de fait à la DDFIP du Pas de Calais.

Transfert des Trésoreries D'ARRAS Banlieue et d'ARRAS Municipale et son impact sur les services de Direction

Les 4 organisations syndicales présentes, soit FO, SFP, CGT et CFTC ont unanimement demandé à la direction le report de ce point de l'ordre du jour au CTL du 17 avril prochain. En effet, à cette date, l'avis officiel du CHSCT aura été rendu.

3 : Bilan de la formation professionnelle pour la période du 01/09/2012 au 31/12/2013 et bilan de la e-formation

Les 4 organisations syndicales présentes, soit FO, SFP, CGT et CFTC ont unanimement décidé de boycotter ce point de l'ordre du jour, pour les mêmes et évidentes raisons, que pour le budget. Pourquoi discuter avec la direction sur un sujet faisant l'objet de forte diminution de crédits ? Pourquoi parler d'un thème sur lequel RIEN ne sera modifié ?

Selon nous, c'est inutile et dévalorisant.

4 : Plan de formation local 2014 provisoire

Les 4 organisations syndicales présentes, soit FO, SFP, CGT et CFTC ont unanimement décidé de boycotter ce point de l'ordre du jour, pour les mêmes et évidentes raisons, que pour le budget.

5 : Modification des horaires de la Trésorerie de Laventie et de la Trésorerie de LIEVIN

Trésorerie de Laventie

Le poste est actuellement ouvert au public de 8h15 à 11h 00 et de 13h 00 à 16h les lundi, mardi et jeudi et de 8 h15 à 11h30 les mercredi et vendredi. La modification proposée est sans incidence sur l'amplitude horaire d'ouverture du service au public.

Le poste ouvrirait à 8h45 au lieu de 8h15 tous les jours et fermerait à 11h30 les lundi, mardi, et jeudi au lieu de 11h et à 12h les mercredi et vendredi au lieu de 11h30. Les heures d'ouverture resteraient inchangées les après-midi. La proposition de modification des horaires d'ouverture a fait l'objet d'un accord unanime des agents concernés. Dans ces conditions, CFTC DDFIP 62 approuve totalement ce projet.

Trésorerie de Liévin

Le poste est actuellement ouvert au public du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. La modification proposée vise à fermer le poste au public, le vendredi après-midi. La proposition de modification des horaires d'ouverture a fait l'objet d'un accord unanime des agents concernés. Dans ces conditions, CFTC DDFIP 62 approuve totalement ce projet.

6 : Modification des plages horaires fixes et variables de la Trésorerie de Fruges

Les collègues de Fruges avaient demandé à CFTC DDFiP 62 de présenter leur demande de modifications des plages horaires à la direction. Nous l'avons donc fait aussi rapidement que possible.

Les heures d'ouverture restent inchangées. Cette demande a été faite suite à des problèmes d'écrêtement rencontrés par l'un des collègues . La proposition de modification des plages horaires fixes et variables a fait l'objet d'un accord unanime des agents concernés.

7 : Présentation APERFIP

Les 4 organisations syndicales présentes, soit FO, SFP, CGT et CFTC ont demandé à la Direction de leur fournir de véritables documents de travail avant le CTL. Un Powerpoint en cours de cession CTL n'est pas suffisant.

8 : Point sur le test de rapprochement du Service de Publicité Foncière et du Pôle Enregistrement sur le site d'Arras

Depuis le 16 mai 2013, dans le cadre d'un projet expérimental piloté au niveau national par le bureau GF3 B, un accueil commun en matière de droits d'enregistrement et de publicité foncière a été mis en place sur le site d'ARRAS. Ce test vise à mesurer l'impact de la mise en place d'un guichet unique réunissant des moyens humains et techniques permettant de traiter en un même lieu les demandes ou de satisfaire les démarches des particuliers et des professionnels sur les sujets de publicité foncière et d'enregistrement. Pour CFTC DDFiP 62, les guichets uniques ne servent qu'à prendre acte des suppressions d'emplois, et ne sont jamais une bonne chose pour les collègues concernés.

Pour la réalisation de ce test, un accueil commun est assuré en permanence de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 par deux agents issus pour l'un, du pôle enregistrement et pour l'autre, du SPF.

Selon la Direction, cette nouvelle organisation de l'accueil satisfait pleinement les professionnels qui apprécient le gain de temps du fait de s'adresser à un seul guichet au lieu de deux. Elle apporte des avantages plus limités aux usagers particuliers, dont les démarches sont très ciblées et ponctuelles et concernent dans près de 90 % des cas, uniquement l'enregistrement.

Les collègues ont exprimé des réserves, essentiellement sur le plan de l'organisation matérielle et des conditions de vie au travail. En effet pour répondre à des questions complexes, des agents du pôle enregistrement sont souvent amenés à descendre à l'accueil en assistance à leur collègue chargé de la permanence. De même, la transmission des dossiers de l'accueil vers le pôle enregistrement et la tenue de la comptabilité « enregistrement » à l'accueil, occasionne des allers et venues des agents du rez-de-chaussée au 1er étage. De plus, comme l'agencement physique de l'accueil commun ne permettait qu'une réception à la fois, une file d'attente se formait et était parfois difficile à fluidifier. Enfin, l'emplacement de l'accueil commun ouvert sur le « back-office » du SPF occasionnait des nuisances du fait de la réception répétée de particuliers dans le service.

Dans ces conditions, il est évident que ce test est un parfait échec, et qu'il est capital de l'oublier. CFTC DDFiP 62 l'a compris, mais, elle souhaite que la Direction l'ai elle aussi compris!!! Ce dont, nous doutons, un peu, beaucoup....

1 : contrôle des obligations fiscales des agents de la DGFIP

De très nombreux collègues ont récemment reçu ce type de courriel sur leur BAL professionnelle.

Bonjour

Dans le cadre du contrôle des obligations fiscales des agents de la DGFIP- campagne 2014, j'ai été chargé(e) par la direction du Pas de Calais d'examiner votre dossier.

Vous pouvez me transmettre ces documents par courriel ou par courrier à l'adresse suivante :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE

Je vous en remercie par avance.

Cordialement

CFTC DDFiP 62 s'étonne du nombre de collègues qui lui ont fait part de cette démarche. De plus, les collègues concernés s'interrogent sur la confusion existant entre l'agent des finances publiques et le contribuable... En effet, quel dossier fiscal est examiné ? Celui du contribuable, ou celui de l'agent.. la notion est capitale. De plus, quelle perte d'énergie professionnelle. Il serait préférable d'effectuer des contrôles fiscaux sur les dossiers à enjeux.

Réponse de la direction : La direction a reconnu que le fait d'écrire sur les Bals professionnelles des collègues n'est pas conforme à la législation fiscale. Dans l'avenir, les demandes de renseignements seront envoyées sur les Bals personnelles des contribuables concernés, les agents de la DDFiP sont des contribuables comme les autres. **Sur le fond, CFTC DDFiP 62 estime que cette décision de contrôle « Cahuzien » est totalement honteuse et inadmissible.... Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais....**

2 : Trésorerie de Liévin :

CFTC DDFiP 62 a écrit à la direction le 18 février 2014 au sujet de l'avenir de la trésorerie de Liévin. En effet, le poste de cadre A Adjoint de ce poste comptable sera supprimé très prochainement. N'ayant reçu aucune réponse à ce jour, CFTC DDFiP 62 souhaite que le cas de Liévin soit vu au cours de ce CTL.

Réponse de la direction : Rien ne sera fait pour ce poste, sans plus de commentaire...